

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

Isabelle ROGEZ
Aract Nord Pas de Calais
Agnès VAN DAELE
Université de Mons (UMONS)

Définition ?

Les risques psychosociaux (RPS) ont été combattus avant d'être définis.

< Rapport EUROGIP, janvier 2010

- Les RPS recouvrent des **risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés** : stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail...
- Les RPS peuvent **entraîner des pathologies professionnelles** telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, voire entraîner des accidents du travail.
- Il y a **troubles psychosociaux** lorsqu'un ou plusieurs **déséquilibres** sont constatés chez les salariés qui se traduisent par les **manifestations** suivantes : stress, mal être, inquiétude.
- ...

Questions

- Risque ou trouble psychosocial ?
- Risque ou facteur de risque ?
- Dangers ?
- Spécificité des RPS ?
- ...
 - Nombreuses confusions entre causes, manifestations et conséquences < diversité et complexité du phénomène.
 - Notion fourre-tout : tous les risques qui ne peuvent pas être classés dans les autres catégories de risques (physiques, chimiques, mécaniques...). Tout trouble lié au travail autre que physique.
 - Utilité des définitions pour l'évaluation et la maîtrise des RPS (en particulier, pour la prévention primaire) ?

L'une des difficultés à évaluer les RPS ne provient-elle pas d'une insuffisance d'accord sur les concepts ? Ces concepts étant eux-mêmes des constructions sociales validées.

Un compromis sur un concept : le stress au travail

- Difficulté d'accord sur la définition du stress : notion de stress positif au niveau du MEDEF, contestation de la notion de « perception » par certaines organisations syndicales.
- Finalement le **compromis** réalisé parle d'un « état » et prend en compte la perception, donc introduit l'idée d'une variabilité inter-individuelle et laisse l'incertitude pour l'évaluation entre contraintes objectives de la situation et les caractéristiques de la population (potentiellement fragile).

Retour sur les RPS

La définition du risque dépend de la **définition de la santé**.

Si santé = **absence de maladie**, le risque correspond à un surcroît de probabilité de survenue d'une maladie.

Si santé est un état complet de **bien-être** physique, mental et social (OMS), le risque est soit la diminution de la probabilité de cet état de complet bien-être, soit la diminution du degré de bien-être.

Un petit détour par le cadre législatif

En France

- L'employeur prend les mesures pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale** des travailleurs de l'établissement (art L230-2-1 du code du travail). Il doit gérer les risques en appliquant les principes généraux de prévention.

En Belgique

- L'employeur a l'obligation générale de prendre les mesures nécessaires afin de **promouvoir le bien-être** des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Il doit pour cela respecter les principes de prévention (éviter les risques, évaluer les risques qui ne peuvent être évités...) (Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail).

En Belgique

- **Bien-être** est lié à un ensemble de facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué. Il doit être recherché par des mesures qui ont trait notamment à la charge psychosociale occasionnée par le travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.
- **Charge psychosociale** : toute charge, de nature psychosociale, qui trouve son origine dans l'exécution du travail ou qui survient à l'occasion de l'exécution du travail, qui a des conséquences dommageables sur la santé physique ou mentale de la personne.

Si les notions de bien-être et de charge psychosociale ont le mérite de figurer dans la législation belge, il faut bien constater que les définitions de ces concepts manquent encore d'opérationnalité.

Frein à la prévention (primaire) sur le terrain ?

Retour sur les RPS : Essai d'une définition

Risque : probabilité d'exposition d'un salarié à un danger susceptible de créer un dommage plus ou moins grave.

■ Risques psychosociaux :

- exposition à des **contraintes** liées à la **relation de l'individu à son travail** et/ou à la **relation aux autres**,
- susceptible d'affecter de manière défavorable la santé au sens large ou **bien-être** (troubles psychosociaux),
- car ne pouvant pas (ou plus) être **régulées**,
- et **perçues** comme pouvant mettre en **péril des équilibres** professionnels et/ou personnels.

Définition – Prévention des RPS

- Il n'est pas possible de définir sans tenir compte de plusieurs variables (objectives et subjectives) en interaction les unes avec les autres.
Perception mais aussi **régulation** → importance du **travail réel**
- Approche analytique des risques ?

« RENVERSER » L'APPROCHE

Risques → Situations à risques → Travail réel
→ Sens du travail (« danger = perte de sens »)

Préserver la santé vs Construire le bien-être

Prévention des RPS... Promotion de la santé/bien-être

Absence de troubles

- absence de risques (facteurs de risques) dans la situation susceptibles de générer des troubles.

Charge de travail, moyens de travail, formation, information, environnement de travail...

Epanouissement

- recherche de sens, le salarié comme sujet.

Maîtrise de son travail, créativité, valeurs (éthique), utilité sociale, se reconnaître, être reconnu par les autres...

Prévention des RPS... Promotion de la santé/bien-être

Approche par situations à risques : analyse des facteurs de risques et des combinaisons susceptibles de porter atteinte à la santé en cas d'exposition prolongée.

Approche par corrélations.

Prise en compte de la perception mais peu de la question du sens.

Approches statistiques / Indicateurs.

Le salarié n'est pas passif dans sa situation de travail : il met « de lui » dans son travail (son œuvre, la belle ouvrage, jugement de beauté et d'utilité),

C'est dans la recherche de sens qu'il construit sa santé,

Cette recherche peut donner lieu à des compromis défavorables à d'autres dimensions de santé (EHPAD),

Lorsque les espaces de liberté laissés dans la situation de travail ne le permettent pas, il ne pourra plus trouver de sens : atteinte à la santé : « actes empêchés ».

Et l'évaluation des RPS

Approche par questionnaires,
par situations et groupes à
risques

Approche compréhensive,
clinique

Conclusion

- La vraie question : faire du travail, un objet du dialogue social : approche compréhensive
- Mettre en place des mesures correctives/préventives (charge, formation...)
- Jouer sur les leviers de la motivation (approche du sens)

L'approche par les tensions de l'ANACT

